

Orientations

Orientation 3.8.1 Moderniser les équipements du parc national et réhabiliter les sites d'accueil sur le territoire

Contexte

En toute saison, le visiteur doit pouvoir accéder à l'information sur le parc national de la Vanoise. L'appréhension du territoire par les visiteurs débute par leur entrée dans les vallées qui commandent l'accès à la Vanoise. Les personnels saisonniers estivaux de l'établissement contribuent à l'appréhension par les touristes de l'identité du parc national de la Vanoise. Mais leur activité temporaire ne saurait y suffire.

L'établissement public du parc national de la Vanoise a déjà mutualisé des moyens humains et des locaux avec certains offices de tourisme afin d'accroître sa visibilité auprès des visiteurs.

Enjeux

Cette orientation éminemment transversale se situe à l'articulation de toutes les missions fondamentales du parc national et des nouveaux enjeux identifiés pour la mise en oeuvre de la charte: Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire et Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous.

Lignes directrices de l'orientation

- Rendre l'identification du parc national évidente dans la signalétique d'accueil, sur les itinéraires routiers, qui constituent aujourd'hui le moyen d'accès majoritaire, ou dans les haltes et les moyens de transports collectifs, dont l'usage est à encourager, et par la mise en place de supports d'information pérennes.
- Requalifier les lieux d'accueil.
- Démultiplier les moyens de diffusion de l'identité du parc national de la Vanoise, par le partage d'une culture commune avec les acteurs de l'accueil touristique, à commencer par les personnels des offices de tourisme et par la formation d'ambassadeurs.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.8.1.a - Former les personnels d'accueil des offices de tourisme locaux à la diffusion d'information	Proposition de partenariat, formation des personnels		Savoie Mont Blanc Tourisme, Offices de tourisme

Orientations

<p>et de messages en lien avec le parc national</p>			
<p>3.8.1.b - Mettre en place des outils fixes et pérennes d'information sur le parc national dans les offices de tourisme du territoire</p>	<p>Réalisation des outils et mise à disposition</p>		<p>Savoie Mont Blanc Tourisme, Offices de tourisme</p>
<p>3.8.1.c - Moderniser les maisons thématiques existantes en adaptant les outils de médiation aux exigences actuelles (expositions permanentes interactives et évolutives, espaces d'expositions temporaires) et en les valorisant mieux auprès des publics. Le cas échéant, en créer de nouvelles sous réserve de complémentarités thématiques et géographiques avec l'existant</p>	<p>Accompagnement des initiatives locales, mise en réseau des maisons et centres, promotion de l'offre</p>	<p>Initiative et maîtrise d'ouvrage des projets</p>	<p>Intercommunalités, APTV, SPM</p>
<p>3.8.1.d - Former les prestataires touristiques individuels (hébergeurs, prestataires d'activités sportives et de découverte) pour les aider à intégrer la dimension parc national dans leurs relations avec les clients</p>	<p>Proposition de partenariat, formation des personnels</p>		<p>Gîtes de France, centres de vacances, guides, accompagnateurs</p>
<p>3.8.1.e - Actualiser la signalétique routière identifiée parc national dans l'accès aux différentes composantes du territoire du parc national (vallées, entrées dans les territoires communaux des communes adhérentes, sites de départ de randonnées dans le cadre</p>	<p>Étude et propositions au Conseil général</p>		<p>Conseil général</p>

Orientations

du schéma départemental par le Conseil général.			
<p>3.8.1.f - Requalifier les aires d'accueil au départ des randonnées dans le coeur et les sites naturels de l'aire d'adhésion : intégration paysagère, ergonomie,</p> <p>vocation de transition non-urbaine entre l'accès routier et la marche, revêtements perméables, durabilité de l'aménagement, informations d'accueil,</p> <p>réversibilité des ouvrages et accessibilité tout public, etc.</p>	Accompagnement des initiatives	Initiative et maîtrise d'ouvrage des projets	
<p>3.8.1.g - Mettre en place et renforcer les moyens de transport alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, à des tarifs attractifs : train, navettes par autocars, utilisation de remontées mécaniques existantes, transport à la demande, covoiturage, auto-partage sur les lieux de séjour</p>	Promotion de l'offre	Initiative et maîtrise d'ouvrage des projets communaux	Conseil général, intercommunalités, autorités organisatrices de transport
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 3.1.1.b / 3.1.3.r / 3.1.2.b / 3.1.2.c / 3.2.2.c / 3.6.3.a / 3.9.1.c / 3.9.1.d			

Référence ID de l'article : #5141

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 14:05